

AVIS DE PUBLICITÉ

Fête de la fraise le samedi 04 mai 2024

Cadre juridique :

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) prévoit que « Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution ». L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Objet et Conditions d'occupation :

A l'occasion de la fête de la fraise, la Commune reçoit des producteurs, des revendeurs et des transformateurs de fraises sur la place Général de Gaulle et allée des Micocouliers le samedi 04 mai 2024.

La ville de La Valette du Var souhaite se doter de :

- Un stand de pêche aux canards et tir à la carabine (fléchettes et/ou ventouses)
- Un stand de barbe à papa goût fraise
- Un stand et ou véhicule ambulant de confiserie (crêpes, gaufres, churros, pomme d'amour et boissons).

Avec une installation sur la place Général de Gaulle dès 7h le 04 mai 2024.

Lieu d'exploitation :

Place Général De Gaulle à La Valette-du-Var. Emplacement pourvu d'un point d'alimentation en électricité.



 Stand Pêche aux canards et tir à la carabine

 Stand Confiseur

 Stand barbe à papa

Redevance d'exploitation :

Ces autorisations sont délivrées à titre temporaire, précaire, révocable et moyennant une redevance fixée par la délibération du conseil municipal en date du 04 décembre 2023.

DESIGNATION	UNITE	TARIF EN EUROS
Stand (confiserie, jeux d'adresse, loterie...)	Par jour et par ML	4.70 €
Véhicule ambulante (camion, remorque...)	Par jour	6 €
Participation aux frais d'électricité et/ou eau		1 €

Procédure :

Dépôt du dossier de candidature :

Tout opérateur économique peut manifester son intérêt en adressant sa candidature :

- Par courrier recommandé avec avis de réception postal ou contre récépissé à :

Ville de La Valette-du- Var
Pôle Juridique Urbanisme Habitat
Place Général de Gaulle
83160 La Valette-du-Var

Il sera précisé sur l'enveloppe : « *Manifestation d'intérêt pour occupation temporaire du domaine public – Fête de la fraise* ».

- Par courriel avec accusé de réception ou de lecture à eec@lavalette83.fr

Si vous candidatez par voie dématérialisée merci de mettre en objet : « *Manifestation d'intérêt pour occupation temporaire du domaine public – Fête de la fraise* ».

Pièce à fournir :

La candidature sera impérativement accompagnée à minima d'/des :

Pour le stand de confiserie et le stand barbe à papa :

- Une note de présentation du candidat ;
- Un extrait KBis ou équivalent ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- Photographie du stand en exploitation ;
- Descriptif des produits vendus ;
- Tarifs de vente.
- Le cerfa n° 13939*01 pour une vente au déballage (téléchargeable ci-dessous) dûment complété, daté, signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du demandeur.
- 13939*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape_1 - service-public.fr

Pour le stand de pêche aux canards et le tir à la carabine :

- Une note de présentation du candidat ;
- Un extrait KBis ou équivalent ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- Un descriptif technique (avec précision des besoins électriques) et photographies du stand proposé ;
- Une copie du contrôle de sécurité ;
- Les modalités d'installation (liaisonnement au sol, lestage...) ;
- Les tarifs de vente.
- Le cerfa n° 13939*01 pour une vente au déballage (téléchargeable ci-dessous) dûment complété, daté, signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du demandeur.
- 13939*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape_1 - service-public.fr

Date limite de réception des candidatures : **vendredi 12 avril 2024 – 12h00 au plus tard.**

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Date de publication : **vendredi 08 mars 2024**